



> Sommaire >>

- 1** ■ Mot du président
- 3** ■ Convocation à l'assemblée primaire du 24 novembre 2011
- 3** ■ Protocole de l'assemblée primaire du 2 décembre 2010
- 6** ■ Message et remarques sur le budget 2012
- 12** ■ Acte de concession des forces hydrauliques
- 14** ■ Exercice de catastrophe grandeur nature
- 16** ■ Travaux de la Fare
- 17** ■ Rénovation de la Place de Foire
- 18** ■ Riddes côté montagne
 - La Tzoumaz / Rétrospective de l'été 2011
 - La Tzoumaz Présentation de l'hiver 2011-2012
- 22** ■ Divers
 - Le Tri des déchets / Dates de ramassage du papier à Riddes
 - Une riddanne aux Championnats du Monde d'athlétisme
 - Cartes journalières CFF
 - Assurances complémentaires des enfants
 - Heures d'ouverture des guichets du bureau communal
 - Agenda Riddes/La Tzoumaz

> Mot du président >>

Mesdames, Messieurs,

Comme à l'accoutumée, cet InfoRiddes automnal sera principalement consacré au budget de fonctionnement et d'investissement de l'année 2012. Après les résultats exceptionnels de 2010, l'année 2012 sera conforme à la moyenne des cinq dernières années, et les pages suivantes vous informent également de plusieurs dossiers en cours qui méritent quelques précisions de ma part.

Dans le dossier aménagement d'adduction, traitement de l'eau potable et mini-hydraulique entre le Lac des Vaux et les Pontets, l'emprunt d'un montant de Fr 6'000'000.- a été accepté en assemblée primaire du 2 décembre 2010. Pour poursuivre cette importante réalisation, vous trouverez en page 12 l'acte de concession des forces hydrauliques tel qu'il sera soumis à votre approbation lors de l'assemblée primaire du 24 novembre 2011. Le Conseil communal, à l'unanimité, vous propose d'accepter cette proposition. Le projet permettra à la Commune de Riddes d'assurer

l'approvisionnement en eau potable de la population, tout en développant la production d'énergie issue de sources renouvelables.

Un autre dossier qui ne manquera pas de retenir votre attention, plus particulièrement celle des propriétaires de parcelles situées dans le périmètre de la zone de danger des crues de la Fare, est traité en page 16. Le début des travaux de réaménagement est imminent et permettra de rapidement réhabiliter les parcelles situées en zone rouge (fort danger) et en zone bleu (danger moyen).

Vous aurez également pu constater que le réaménagement de notre Place de Foire a débuté et la finalité de ce projet qui vous est présenté en page 17 ne manquera pas de vous surprendre. Comme son nom l'indique, la Place de Foire permettra dès le printemps prochain d'accueillir une tente de fête, car tout y sera emménagé afin d'en faciliter l'installation et l'utilisation. Sans oublier une zone piétonne avec des bancs pour l'attente des bus (scolaires et bus

Riddes-La Tzoumaz) et une arborisation harmonieuse qui contribueront à conférer à cette place son nouveau look.

S'agissant des travaux sur la route cantonale Riddes-Chamoson par l'aménagement d'un rond-point qui déviera les poids-lourds (l'accès au centre du village leur sera par la suite interdit), leur avancement est également en bonne voie. Une fois de plus, tous ces chantiers rendent année après année notre village plus convivial, et l'on peut aujourd'hui dire encore plus que par le passé: «il fait bon vivre à Riddes». Dans tous les cas, j'ose espérer que vous partagez mon enthousiasme.

Permettez-moi de poursuivre avec le dossier de la zone des Morands, qui suit son cours. Comme prévu, la butte séparant la Route des Fruits au futur centre commercial est en phase de réalisation et sera végétalisée dans les prochains mois. Largement relayée par la presse, la pose de la 1^{re} pierre du magasin Hornbach a eu lieu le 6 octobre dernier. Le plan de quartier (2^e phase) qui comprendra la totalité

du périmètre homologué «zone mixte d'activités commerciales» en septembre 2008, sera mis à l'enquête d'ici au printemps 2012 par le bureau Christian Constantin.

Une nouveauté dans cet InfoRiddes, les pages consacrées à La Tzoumaz, intitulées «Riddes, côté montagne», vous informe sur l'actualité des manifestations de notre station. Le village de Riddes regorge d'animations et de manifestations en tout genre qui suffisent largement à nous occuper tout au long de l'année, mais je vous invite à consulter les programmes de La Tzoumaz, et pourquoi pas à profiter d'une ou l'autre de ces animations qui vous permettront de découvrir notre commune autrement.

Je terminerai en vous invitant à prendre connaissance de l'article sur le tri des déchets en page 22. Le modèle de notre société fondé sur la consommation a comme désavantage l'augmentation exponentielle de déchets dont le coût d'incinération suit la même courbe ascendante. Au cours des 30 dernières années, les normes

environnementales se sont considérablement renforcées afin de limiter cette croissance. Bien que nos efforts au quotidien ne changeront pas la face du monde, ils permettront toutefois de limiter le volume d'ordures ménagères. Aussi, chacun d'entre nous a la capacité et le devoir de trier au mieux ses déchets. Pour ce faire, l'Administration communale a fait éditer une affiche au format qui devrait facilement trouver une place dans votre logement (sur la porte du garage, du réduit, de l'armoire à balais, etc.) et vous permettre de faire une élimination sélective des déchets, en accomplissant au quotidien les petits gestes du recyclage.

Le Conseil communal et moi-même vous souhaitons une bonne lecture de ces nouvelles et vous invitons à participer nombreux à la prochaine assemblée primaire qui se tiendra le jeudi 24 novembre 2011.

> **Votre président Jean-Michel Gaillard** >>



protocole de l'assemblée primaire

DU 2 DÉCEMBRE 2010

> Convocation à l'assemblée primaire du 24 novembre 2011 >>

L'assemblée primaire est convoquée le jeudi **24 novembre 2011, à 19h30 à la salle du Collège**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Protocole de l'assemblée primaire du 2 décembre 2010
2. Lecture du budget 2012
3. Approbation du budget 2012
4. Présentation du plan quadriennal 2012-2015
5. Acte de concession des forces hydrauliques : décision
6. Informations sur l'évolution des projets en cours
7. Divers

Le budget de l'exercice 2012, le dossier « acte de concession des forces hydrauliques » sont tenus à la disposition des citoyennes et des citoyens et peuvent être consultés ou retirés, dans leur forme complète, au bureau communal, tous les jours ouvrables, pendant les heures officielles d'ouverture.

L'assemblée primaire du budget 2011 est ouverte par M. Jean-Michel Gaillard, Président, qui souhaite la bienvenue à l'assistance. Cette assemblée a été conformément convoquée par affichage au pilier public dans le délai légal avec l'ordre du jour suivant :

1. Protocole de l'assemblée primaire du 26 novembre 2009
2. Lecture du budget 2011
3. Approbation du budget 2011
4. Présentation du plan quadriennal 2011-2014
5. Emprunt d'un montant de Fr. 6'000'000.- en vue de la réalisation du projet d'aménagement d'adduction et de traitement de l'eau potable et de mini-hydraulique entre le Lac des Vaux et les Pontets
6. Règlement intercommunal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels
7. Divers

■ Protocole de l'assemblée primaire du budget 2010 du 26 novembre 2009

Sur proposition de M. Jean-Michel Gaillard, Président, l'assemblée primaire renonce à la lecture du protocole de l'assemblée primaire du budget 2010, celui-ci ayant été distribué à tous les citoyens, et l'approuve à l'unanimité. L'ordre du jour est également accepté.

■ Lecture du budget 2011

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 1'868'312.-. Les investissements nets s'élèvent à Fr. 3'405'000.-.

Quant au compte de variation de la fortune, il présente un bénéfice net de Fr. 178'312.- après enregistrement de Fr. 1'690'000.- d'amortissements comptables.

Ce budget 2011 est soumis à l'approbation de l'assemblée primaire conformément aux dispositions légales en vigueur, il a été adopté en séance du Conseil du 19 octobre 2010 et soumis aux organes de contrôle prévus par la loi.

Une convention de partenariat entre les communes de Charrat, Iséables, Leytron, Saillon, Saxon et Riddes a été signée pour la création d'un corps de police intercommunal : « La Police Intercommunale des Deux Rives ».

La convention institue un corps de police intercommunal afin d'assurer les tâches de police locale sur le territoire des communes partenaires.

Le bureau principal de cette nouvelle « Police Intercommunale » sera dans les locaux de la Police cantonale à Saxon. Un bureau secondaire sera gardé dans le bâtiment communal de Riddes avec un agent-répondant afin de faciliter la collaboration entre la Police Intercommunale, l'administration communale et la population.

Les agents de police ne seront donc plus salariés de la Commune mais salariés de la Police Intercommunale des Deux Rives. La participation communale à

cette nouvelle Police est estimée à Fr. 190'000.– pour le budget 2011.

Des changements également dans le compte «Police du Feu» qui sont dus à une modification de l'organisation du corps de sapeurs-pompiers. En effet, au 1^{er} janvier 2011, le CSI B des Deux-Rives entre en fonction.

Les Corps de sapeurs-pompiers seront partagés en 4 secteurs soit: Saillon, Leytron-Ovronnaz, Isérables-La Tzoumaz et Riddes. Au niveau fonctionnement, un Etat-major commun sera créé et chaque secteur aura son chef.

La participation communale est estimée à Fr. 83'000.– pour le budget 2011.

Au niveau «cadastre et constructions», le Conseil communal a pris une décision pour les frais de géomètre liés à la mise à jour permanente des plans, notamment en cas de nouvelles constructions ou d'agrandissements. Jusqu'à cette année, ces frais étaient pris en charge par la commune. Or, d'après l'article 37 de la loi sur la mensuration officielle et l'information géographique du 16 mars 2006: *«les frais de la mise à jour permanente des données incombent, en règle générale, à ceux qui en sont la cause»*.

Se basant sur les factures de géomètre de ces dernières années, le Conseil a décidé de fixer des montants forfaitaires et de les facturer au moment de l'envoi des taxes de raccordement. Les tarifs fixés sont par exemple de Fr. 300.– pour une annexe, hangar ou serres et Fr. 1'100.– pour une villa ou un chalet sur une parcelle.

Les effets de la décision de facturer les frais de géomètre se retrouvent dans le compte «Cadastre, poids et mesures»

avec une diminution de charge de plus Fr. 30'000.–

Quelques changements ont lieu pour les charges du personnel:

- Par rapport au budget 2010, un changement de personnel a eu lieu au niveau du contrôle de l'habitant et les pourcentages de temps de travail ont été réadaptés. Les charges diminuent en conséquence.

- Pour les raisons susmentionnées, les comptes «Corps de police» et «Police du Feu» n'ont plus de charges du personnel, à l'exception des auxiliaires de parc à La Tzoumaz durant la saison d'hiver.

- Augmentation des charges pour le personnel de conciergerie dans le compte «enseignement et formation». En effet, M. Benoit Morand augmente son temps de travail au service de la conciergerie. Pour le remplacer au sein de l'équipe des travaux publics et afin de pouvoir entretenir par nos soins les installations du terrain de football, il a été procédé à l'engagement d'un nouveau collaborateur aux travaux publics, soit M. Stéphane Moll.

- Adaptation des salaires pastoraux par rapport au budget 2010. Le salaire de l'Abbé Henri Roduit est versé entièrement par nos soins et la part de 40% à charge de la Commune d'Isérables est facturée en fin d'année. De plus, Monsieur l'Abbé est suppléé par M^{mes} Romaine Carrupt et Corinne Roessli qui ont été nommées auxiliaires pastorales par l'Evêché de Sion.

Les amortissements sont en augmentation par rapport au budget 2010, soit une différence de Fr. 312'000.–. Cela s'explique par le taux d'amortissement des services autofinancés qui a été adopté afin de respecter le principe d'amortissement de l'article 51 de l'ordonnance sur la

gestion financière des communes ainsi que par les investissements conséquents prévus en 2010 et 2011 dans les comptes «Trafic», «Protection et aménagement de l'environnement» ainsi qu'«Economie publique».

Au niveau des recettes fiscales, le compte «Impôts – bénéfice des sociétés» a été adapté et doublé par rapport aux chiffres budgétisés en 2010. Cette augmentation sera également visible lors de la présentation des comptes 2010. Cela est dû à l'augmentation conséquente du bénéfice pour certaines entreprises imposées sur notre commune.

1) Comptes d'investissements

Le Conseil communal présente un budget prévoyant des investissements nets s'élevant à Fr. 3'405'000.–, y compris ceux liés aux services autofinancés.

Le principal investissement prévu est la subvention de Fr. 1'100'000.– accordée à l'association de droit public qui sera créée en collaboration avec la Bourgeoisie de Riddes pour l'exploitation d'une chaufferie centralisée à bois. Le coût de l'investissement total est devisé à Fr. 1'700'000.–, dont 75% de participation communale et 25% de participation bourgeoise.

Le projet de chaufferie centralisée au bois a été présenté à la dernière assemblée primaire du 27 mai 2010. L'assemblée a par ailleurs accepté à l'unanimité, moins deux abstentions, la proposition du Conseil communal d'emprunter un montant de Fr. 1'500'000.– afin de créer une association de droit public qui permettra la création et l'exploitation d'une chaufferie centralisée au bois.

Un montant de Fr. 350'000.– est prévu pour les études du projet d'aménagement d'adduction et de traitement de l'eau potable et de

mini-hydraulique entre le Lac des Vaux et les Pontets.

Concernant la garderie, il est prévu de la remplacer par une unité d'accueil pour les enfants en bas âge qui sera construite au sein du bâtiment « 14 Heures » du projet de la Bourgeoisie de Riddes. Le projet n'ayant pas pu débiter en 2010, le montant de Fr. 200'000.– inscrit au budget 2010 est reporté au budget 2011.

Les principales autres dépenses prévues sont les suivantes :

- La réfection de la Place de Foire pour Fr. 400'000.–
- Un montant de Fr. 100'000.– est demandé par l'Etat du Valais comme participation communale aux travaux de construction et de réfection des routes cantonales. Il s'agit principalement de travaux qui seront réalisés à l'Entrée Ouest du village ainsi que de la correction de la route Auddes-Rosselin.
- En ce qui concerne le « Trafic », sont également budgétisés la fin des travaux de la rue du centre de La Tzoumaz pour Fr. 200'000.– et divers équipements routiers (notamment la Rue de Praz-Meidzi) à Riddes pour Fr. 190'000.–. Pour l'Entrée Est, un montant de Fr. 150'000.– est inséré dans le budget 2011. Il s'agit de la part des travaux qui n'est pas prise en charge par l'Etat du Valais et qui concerne les raccordements à l'eau potable et aux eaux usées.
- Un montant de Fr. 200'000.– est budgétisé afin de débiter les travaux de sécurité de la zone de la Fare qui n'ont pas pu commencer cette année, en raison de procédures en cours suite à une opposition.

■ Approbation du budget 2011

L'assemblée primaire, dans son

ensemble, accepte le budget 2011 de la municipalité.

■ Présentation du plan quadriennal 2011-2014

La planification financière 2012-2013-2014 est présentée à l'assemblée primaire. Les investissements importants prévus dans le futur immédiat sont l'amélioration du réseau d'eau potable pour 2012, 2013 et 2014, l'étude pour l'agrandissement de l'école primaire pour 2013 et 2014, ainsi que les équipements routiers à Riddes et à La Tzoumaz pour 2013 et 2014.

■ Réalisation du projet d'aménagement d'adduction et de traitement de l'eau potable et de mini-hydraulique entre le Lac des Vaux et les Pontets et emprunt y relatif d'un montant de Fr. 6'000'000.–.

Le projet envisagé par la Commune de Riddes pour garantir un transfert de l'eau dans des conditions optimales et conformes aux normes techniques consiste en la pose d'une conduite entre le Lac des Vaux et les Pontets et en une installation d'ultrafiltration de l'eau qui assure une désinfection mécanique de l'eau. Cette solution présente l'avantage de permettre une exploitation de la force hydraulique que représente cette eau en écoulement (turbinage de l'eau). Avec la différence d'altitude importante existant entre le Lac des Vaux et les Pontets, les conditions idéales d'une exploitation de l'eau avant sa filtration sont réunies.

Sur le plan des chiffres, on peut retenir que le projet permettra, grâce à la mini-centrale, la production annuelle de plus de 1 mio de kWh, ce qui correspond environ à la consommation annuelle de 180 ménages. Autre avantage, ce projet aura pour conséquence d'augmenter de 750'000 kWh la production actuelle de la mini-

centrale existante du Pied du Mont, exploitée par FMV SA.

Les conditions de vente de l'énergie produite aux Pontets assurent la rentabilité de l'investissement pour la commune. D'après les premières estimations, le projet de mini-centrale aux Pontets permettra à la commune de dégager un résultat annuel de l'ordre de Fr. 100'000.–.

Les coûts d'exploitation et l'amortissement des installations d'adduction et de traitement de l'eau sont assurées par les revenus liés aux taxes communales pour l'eau potable.

L'assemblée primaire procède au vote et approuve à l'unanimité la réalisation du projet d'aménagement d'adduction et de traitement de l'eau potable et de mini-hydraulique entre le Lac des Vaux et les Pontets et l'emprunt y relatif d'un montant de Fr. 6'000'000.–.

■ Règlement intercommunal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels

Le Président, M. Jean-Michel Gaillard demande à l'assemblée primaire de se prononcer sur le nouveau règlement intercommunal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels, présenté dans son intégralité dans l'InfoRiddes du mois de novembre 2010. L'assemblée primaire approuve à l'unanimité, moins une abstention le règlement intercommunal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

■ Divers

Après quelques interventions de l'assemblée primaire, la parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance en remerciant les membres de l'assemblée pour leur participation et leur intérêt. Il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

1) Aperçu général

Mesdames, Messieurs, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Conformément à l'article 7 al. 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le budget de la commune pour l'année 2012.

PRÉSENTATION DU RÉSULTAT ANNUEL		2012
Compte de fonctionnement		
RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS COMPTABLES		
Charges financières	fr.	10'329'281.00
Revenus financiers	fr.	12'333'117.00
Marge d'autofinancement	fr.	2'003'836.00
RÉSULTAT APRÈS AMORTISSEMENTS COMPTABLES		
Marge d'autofinancement	fr.	2'003'836.00
Amortissements ordinaires	fr.	1'628'000.00
Amortissements complémentaires		-
Amortissement du découvert au bilan		-
Excédent de revenus	fr.	375'836.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
Dépenses	fr.	2'990'000.00
Recettes	fr.	50'000.00
Investissements nets	fr.	2'940'000.00
FINANCEMENT		
Marge d'autofinancement	fr.	2'003'836.00
Investissements nets	fr.	2'940'000.00
Insuffisance de financement	fr.	- 936'164.00

2) Considérations générales

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 2'003'836.–. Les investissements nets s'élèvent à Fr. 2'940'000.–.

Quant au compte de variation de fortune, il présente un bénéfice net de Fr. 375'836.– après enregistrement de Fr. 1'628'000.– d'amortissements comptables.

Ce budget 2012 est soumis à votre approbation conformément aux dispositions légales en vigueur, il a été adopté en séance du Conseil du 18 octobre 2011 et soumis aux organes de contrôle prévus par la loi.

3) Compte de fonctionnement

Le nouveau projet de loi concernant la 2^e étape de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le Canton et les Communes, ainsi que les neuf lois adoptées ou révisées dans le cadre du projet RPT II-2 ont été approuvés par le Grand Conseil.

Pour le Canton du Valais, il s'agissait en priorité d'adapter ses bases légales tout en assurant une neutralité globale des coûts entre le Canton et les communes, de procéder aux adaptations budgétaires nécessaires et de résoudre les problèmes transitoires qui se posent.

Pour la Commune de Riddes, les modifications législatives adoptées dans le cadre du projet RPT II-2 apportent des incidences financières dans certains domaines, principalement les comptes «Enseignement et formation», «Aide sociale» et «Finances et impôts».

Au niveau «Sécurité publique», quelques modifications vont être

effectives au 1^{er} janvier 2012 au sein de certaines structures :

- Un regroupement des Chambres pupillaires des communes d'Isérables, Leytron, Saillon, Saxon et Riddes est en cours. La nouvelle structure débutera au 1^{er} janvier 2012. Pour cette raison, la Chambre pupillaire n'aura plus ses propres salariés au sein de la commune mais une participation communale sera versée à cette nouvelle entité.
- En ce qui concerne la protection civile, la nouvelle loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Dès cette date, le financement et la conduite opérationnelle de la protection civile incomberont au Canton. Pour cette raison, le poste «financement de la PCi» ne contiendra plus aucune dépense liée à la protection civile, hormis celles liées aux abris de la protection civile.

Au niveau «enseignement et formation», avec la mise en place de la RPT II, le salaire des enseignants n'est plus indiqué et est remplacé par une rubrique «contribution communale». Un coût moyen par élève pour l'ensemble du canton est calculé et est facturé aux communes selon le nombre d'élèves domiciliés sur son territoire. La part communale est de 30% et la part cantonale de 70%. Pour votre information, le coût moyen annuel d'un élève en âge de scolarité obligatoire est de Fr. 9'120.– par année. Pour la Commune de Riddes, les charges concernant l'école primaire sont quasiment similaires à l'ancien calcul. Par contre, au niveau du cycle, ce nouveau calcul augmente nos charges de fonctionnement d'environ Fr. 115'000.– par rapport au budget 2011.

Dans le compte «prévoyance sociale», l'augmentation des charges est principalement liée à l'ouverture de la nouvelle crèche qui est prévue au printemps, selon

l'avancement du projet bourgeoisial des bâtiments Midi-14 Heures. Suite à un questionnaire transmis aux parents concernés, il a été décidé de conserver la garderie en complément de la crèche. Pour cette raison, il est prévu une augmentation des charges de Fr. 150'000.– dans le cadre du budget 2012.

La gestion de la Maison de la Forêt et la piscine de La Tzoumaz ayant été repris par la Commune, il a fallu adapter le plan comptable afin de créer des comptes de charges salariales et des comptes d'entretien des infrastructures en lieu et place des subventions versées auparavant.

Dans le compte «finances et impôts», certaines rubriques, telles que l'impôt sur les gains immobiliers ou l'impôt à la source, ont été adaptés à la hausse au vu des résultats des dernières années. Ce qui nous donne des recettes fiscales sur personnes physiques augmentées de Fr. 147'000.–

Au niveau du fonds de péréquation, il était jusqu'à ce jour alimenté par la Commune de Riddes, soit pour ces dernières années une charge annuelle d'environ Fr. 50'000.–. Avec la nouvelle RPT II-2, la Commune sera bénéficiaire et encaissera dorénavant un montant de plus de Fr. 180'000.–.

4) Compte d'investissements

Le Conseil communal présente un budget prévoyant des investissements nets s'élevant à Fr. 2'940'000.–, y compris ceux liés aux services autofinancés.

Le principal investissement attendu est le début des travaux du projet d'aménagement d'adduction et de traitement d'eau potable à La Tzoumaz. Des travaux, d'un montant de Fr. 825'000.– répartis dans les postes «eau potable»

et «eaux usées» sont planifiés pour l'année 2012.

Un montant de Fr. 430'000.– est prévu pour l'aménagement de la Place centrale à La Tzoumaz. L'objectif du Conseil communal est de pouvoir réaliser une véritable «Place du village» qui soit conviviale pour les hôtes de la station et qui puisse accueillir les manifestations touristiques. En hiver, une patinoire mobile y sera aménagée.

En ce qui concerne la chaufferie centralisée à bois, un montant de Fr. 450'000.– est budgétisé afin de créer la société, en collaboration avec la Bourgeoisie de Riddes, qui exploitera l'installation qui permettra de chauffer les bâtiments

bourgeoisiaux Midi-14 Heures ainsi que les bâtiments communaux.

Les principales autres dépenses attendues sont les suivantes :

- L'aménagement de la salle communale de La Tzoumaz pour Fr. 75'000.–
- L'achat du mobilier de la nouvelle crèche pour Fr. 70'000.–
- Un montant de Fr. 100'000.– est demandé par l'Etat du Valais comme participation communale aux travaux de construction et de réfection des routes cantonales. Il s'agit principalement de la réfection d'un mur de soutènement à l'entrée de La Tzoumaz ainsi que des

travaux qui sont faits sur la route Isérables-Auddes-Rosselin.

- En ce qui concerne le «Trafic», il est également budgétisé des équipements routiers à Riddes pour Fr. 150'000.– et l'achat d'un véhicule pour les travaux publics s'élevant à Fr. 80'000.–
- Un montant de Fr. 100'000.– est prévu afin de continuer les travaux de sécurisation de la zone de la Fare qui débiteront avant la fin de l'année 2011.
- Afin de rendre plus attractive la piscine de La Tzoumaz en été, un montant de Fr. 75'000.– sera dévolu pour les aménagements extérieurs de la piscine.



5) Indicateurs financiers

Le récapitulatif des indicateurs financiers présente les résultats suivants :

INDICATEURS FINANCIERS - RÉCAPITULATIF			
1. Degré d'autofinancement	2011	2012	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	54.9%	68.2%	61.0%
VALEURS INDICATIVES			
- plus de 100%	très bien		
- 80 à 100%	bien		
- 60 à 80%	satisfaisant (à court terme)		
- 0 à 60%	insuffisant		
- moins de 0%	très mauvais		
2. Capacité d'autofinancement	2011	2012	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	15.4%	17.3%	16.3%
VALEURS INDICATIVES			
- plus de 20%	très bien		
- 15 à 20%	bien		
- 8 à 15%	satisfaisant		
- 0 à 8%	insuffisant		
- moins de 0%	très mauvais		
3.1 Taux des amortissements ordinaires	2011	2012	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	13.4%	12.1%	12.7%
VALEURS INDICATIVES			
- moins de 2%	Amortissements nettement insuffisants		
- 2 à 5 %	Amortissements insuffisants		
- 5 à 8 %	Amortissements faibles		
- 8 à 10 %	Amortissements moyens (à court terme)		
- 10% et plus	Amortissements suffisants		
4. Endettement net par habitant	2011	2012	Moyenne
(Dettes brutes moins PF réalisable par habitant)	1068	1389	1230
VALEURS INDICATIVES			
- plus de 9'000	Endettement excessif		
- de 7'000 à 9'000	Endettement très important		
- de 5'000 à 7'000	Endettement important		
- de 3'000 à 5'000	Endettement mesuré		
- moins de 3'000	Endettement faible		
5. Taux du volume de la dette brute	2011	2012	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	148.9%	164.3%	156.5%
VALEURS INDICATIVES			
- moins de 150%	très bien		
- 150 à 200%	bien		
- 200 à 250%	satisfaisant		
- 250 à 300%	insuffisant		
- plus de 300%	mauvais		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2010		BUDGET 2011		BUDGET 2012	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Administration générale	1'247'611.89	293'651.20	1'156'400.00	209'000.00	1'133'800.00	197'000.00
Sécurité publique	855'445.95	391'233.34	641'800.00	141'500.00	693'800.00	171'000.00
Enseignement et formation	3'061'518.65	1'294'857.65	3'025'600.00	1'364'300.00	2'008'690.00	224'500.00
Culture, loisirs et culte	872'068.34	83'769.10	751'200.00	83'500.00	803'200.00	83'500.00
Santé	4'983.45		7'500.00		7'500.00	
Prévoyance sociale	1'213'605.35	283'316.30	918'200.00	61'500.00	1'220'054.00	89'500.00
Trafic	2'603'424.10	520'710.95	2'195'500.00	507'500.00	2'375'900.00	512'000.00
Protect. et aménag. de l'environnement	3'852'224.43	3'364'550.61	2'897'251.00	2'707'251.00	2'603'400.00	2'603'600.00
Economie publique	946'852.88	1'147'157.60	713'437.00	442'500.00	758'937.00	446'100.00
Finances et impôts	994'725.13	9'878'147.43	516'051.00	7'484'200.00	352'000.00	8'005'917.00
Total des charges et des revenus	15'652'460.17	17'257'394.18	12'822'939.00	13'001'251.00	11'957'281.00	12'333'117.00
Excédent de charges						
Excédent de revenus	1'604'934.01		178'312.00		375'836.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTE 2010		BUDGET 2011		BUDGET 2012	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Charges de personnel	4'914'296.15		4'702'700.00		2'659'200.00	
Biens, services et marchandises	3'543'505.14		2'792'937.00		3'055'937.00	
Intérêts passifs	245'045.76		265'000.00		260'000.00	
Amortissements	2'279'655.15		1'690'000.00		1'628'000.00	
Parts à des contrib. s/affectation	88'007.15		75'400.00		37'000.00	
Dédom. versés à des collect. publ.	689'827.25		843'000.00		819'000.00	
Subventions accordées	1'802'560.05		1'481'400.00		2'724'644.00	
Subventions redistribuées						
Attributions aux financements spéciaux	690'514.26		98'651.00			
Imputations internes	1'399'049.26		873'851.00		773'500.00	
Impôts		9'557'507.38		7'250'000.00		7'597'000.00
Patentes et de concessions		183'936.40		186'000.00		186'000.00
Revenus des biens		940'238.35		166'000.00		166'000.00
Contributions		3'723'802.04		3'056'100.00		3'099'200.00
Parts à des recettes et contrib. s/affect.		3'809.50		3'000.00		183'917.00
Restitutions de collectivités publiques		16'075.60		17'000.00		11'000.00
Subventions		1'432'975.65		1'449'300.00		316'500.00
Subventions redistribuées						
Prélèv. sur les financements spéciaux						
Imputations internes		1'399'049.26		873'851.00		773'500.00
Total des charges et des revenus	15'652'460.17	17'257'394.18	12'822'939.00	13'001'251.00	11'957'281.00	12'333'117.00
Excédent de charges						
Excédent de revenus	1'604'934.01		178'312.00		375'836.00	

BUDGET DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2010		BUDGET 2011		BUDGET 2012	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Autorité générale					50'000.00	
Sécurité publique	88'925.05	53'910.75	45'000.00		50'000.00	
Enseignement et formation	111'252.25		30'000.00		30'000.00	
Culture, loisirs et culte			400'000.00			
Santé						
Prévoyance sociale	200'000.00		200'000.00		70'000.00	
Trafic	1'233'549.65		690'000.00		780'000.00	
Protect. et aménag. de l'environnement	369'036.75	115'019.35	990'000.00	50'000.00	1'485'000.00	50'000.00
Economie publique	60'975.90		1'100'000.00		525'000.00	
Finances et impôts			-			
Total des dépenses et des recettes	2'063'739.60	168'930.10	3'455'000.00	50'000.00	2'990'000.00	50'000.00
Excédent de dépenses		1'894'809.50		3'405'000.00		2'940'000.00
Excédent de recettes						

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2010		BUDGET 2011		BUDGET 2012	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Investissements propres	1'667'136.95		2'255'000.00		2'440'000.00	
Prêts et participations permanentes					450'000.00	
Subventions accordées	396'602.65		1'200'000.00		100'000.00	
Subventions redistribuées						
Autres dépenses activables						
Report de recettes au bilan						
Transferts au patrimoine financier						
Contributions de tiers		111'589.75		50'000.00		50'000.00
Rembours. de prêts - particip. perman.						
Facturation à des tiers						
Rembours. de subv. acquises						
Subventions acquises						
Subventions redistribuées		57'340.35				
Report de dépenses au bilan		-				
Total des dépenses et des recettes	2'063'739.60	168'930.10	3'455'000.00	50'000.00	2'990'000.00	50'000.00
Excédent de dépenses		1'894'809.50		3'405'000.00		2'940'000.00
Excédent de recettes						

L'an deux mille onze, le *jj mois* 2011 (*jj.mm.2011*), Par devant moi, *M^e prénom nom*, notaire de résidence à *lieu d'étude*

COMPARAISSENT

1. La Municipalité de Riddes

(ci-après la commune), représentée par :

- son Président, Monsieur *Jean-Michel Gaillard* et de
- son Secrétaire, Monsieur *Steve Bessard*

engageant la commune par leur signature collective à deux et agissant en vertu d'une décision du Conseil municipal du *18 octobre 2011*, et d'une décision de l'assemblée primaire du *24 novembre 2011*, selon extraits des procès-verbaux produits et annexés,

laquelle déclare vouloir octroyer à

2. la société anonyme RIDDES

ENERGIE SA (ci-après la concessionnaire), de siège social à Riddes, valablement engagée par la signature collective à deux de

- *Monsieur Jean-Marie Crettenand, Président*
- *Monsieur Jean-Michel Gaillard, Administrateur*

selon extrait du registre du commerce produit et annexé,

la présente concession de forces hydrauliques aux conditions suivantes.

■ Préambule

Afin d'assurer son approvisionnement en eau potable, la commune utilise actuellement un forage dans la barre rocheuse faisant office de retenue naturelle des eaux du Lac des Vaux, à une profondeur de 12 mètres. L'eau ainsi dérivée s'écoule à l'air libre jusqu'au lieu-dit «Les Plans» où elle s'infiltré pour ensuite réapparaître sous forme de source aux Pontets.

Soucieuse d'assurer à moyen terme un approvisionnement en eau potable suffisant et de qualité pour son village et la station de la Tzoumaz, la commune projette la construction d'un aménagement assurant l'adduction et le traitement de l'eau entre le Lac des Vaux et les Pontets. Vu la chute à disposition, la commune projette d'utiliser cette installation pour produire conjointement de l'électricité.

Article 1

Eaux concédées, débit et mode d'utilisation

La commune accorde à la concessionnaire le droit d'utiliser la force hydraulique des eaux provenant du Lac des Vaux. Ces eaux sont mises en charge à la cote 2'543 m.s.m et seront turbinées au lieu-dit des Pontets, à la cote 1'748 m.s.m. La hauteur de chute brute est de 795 mètres. Le volume d'eau utilisé sera en fonction des besoins de consommation en eau potable.

Le volume annuellement utilisable correspond à 1'000'000m³, correspondant à un débit moyen annuel utilisable d'environ 31 l/s. Les eaux du Lac des Vaux alimentent le torrent de la Fare. Ce torrent n'ayant pas qualité de cours d'eau à débit permanent au sens de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux), les articles 29 et suivants LEaux relatifs aux débits résiduels ne sont en principe pas applicables. Demeure réservée toute décision contraire de l'autorité cantonale compétente, auquel cas les volumes et débits d'eau utilisables seront réduits en conséquence. La force hydraulique sera utilisée à partir de l'accumulation naturelle des eaux du Lac des Vaux.

Article 2

Description des ouvrages

L'aménagement hydro-électrique comprend les ouvrages suivants :

- un forage à travers la barre rocheuse constituant le barrage naturel du Lac des Vaux à une profondeur de 12 mètres, doté d'une vanne papillon à son extrémité ;
- une conduite forcée de 3,1 kilomètres, enfouie dans la majeure partie amenant l'eau du Lac des Vaux à la centrale des Pontets ;
- une centrale aux Pontets turbinant les eaux ;

- un raccordement par liaison câblée à la station Prés-Laurent.

Par ailleurs, la centrale des Pontets comprendra également une installation d'ultrafiltration ainsi que deux réservoirs. Ces aménagements servant à l'alimentation en eau potable de la commune ne sont pas l'objet de la présente concession.

Article 3 **Durée**

La durée de la concession du droit d'utiliser la force hydraulique est de huitante ans, à compter de la mise en service de l'usine.

Article 4 **Droits de la concessionnaire, droits de tiers**

Par le fait du présent acte, la concessionnaire acquiert le droit d'utiliser les eaux concédées selon les modalités fixées.

Ce droit d'utilisation constitue un droit acquis opposable aux tiers, qui ne peut être subséquemment restreint ou réduit sauf pour cause d'utilité publique et moyennant indemnité.

Demeurent réservés les droits privés des tiers et toute autre concession valablement constitués avant l'octroi de la présente concession.

Article 5 **Début des travaux et mise en service des installations**

Les travaux de construction des ouvrages décrits à l'article 2 doivent débiter dans un délai de cinq ans à compter de l'approbation par le Conseil d'Etat de la présente concession. Sauf motif valable justifiant une prolongation du délai, la concession est déclarée caduque

si ce délai n'est pas respecté, conformément aux articles 65 LFH-CH et 52 LFH-VS.

Les aménagements seront mis en service dans un délai de trois ans à compter du début des travaux.

Article 6 **Travaux d'entretien**

La répartition des frais lors de travaux d'entretien relatifs à l'écoulement du lac ou du cours d'eau s'effectue conformément aux articles 39 et 40 LFH-VS.

Article 7 **Taxe initiale, redevance annuelle, impôt spécial**

S'agissant d'un aménagement d'une puissance inférieure à 1 mégawatt, celui-ci n'est pas soumis, conformément à l'article 49 al. 4 LFH-CH, à la taxe initiale, à la redevance annuelle ainsi qu'à l'impôt spécial instaurés par le droit cantonal.

Article 8 **Intérêts économiques**

A conditions égales (compétences, qualité, prix) et dans les limites de la législation sur les marchés publics, les études et l'exécution des travaux relatifs à la construction des aménagements précités seront, dans la mesure du possible confiées aux bureaux et entreprises sis sur le territoire de la commune concédante.

Article 9 **Droit de retour**

La commune aura le droit de faire valoir son droit de retour à l'échéance de la concession, conformément aux articles 54

et ss LFH-VS, pour autant que la concession n'a pas été valablement renouvelée.

Article 10 **Approbation par le Conseil d'Etat**

La présente concession sera soumise au Conseil d'Etat pour approbation.

Les frais y relatifs sont à la charge de la concessionnaire.

Article 11 **Inscription au Registre Foncier**

La présente concession sera immatriculée au Registre Foncier comme droit distinct et permanent avec la mention de la date à laquelle le droit de retour peut être exercé.

Article 12 **Litiges**

Les litiges découlant de l'application de la présente concession sont réglés conformément aux articles 95 ss LFH-VS.

Article 13 **Valeur de l'acte**

La valeur du présent acte est fixée à CHF (*chiffres et lettres*).

Dont acte

Ainsi fait et passé (*l'an et le jour*) à (*lieu*), lu aux comparants qui le déclarent conforme à leur volonté et qui le signent aussitôt avec moi notaire.

exercice de catastrophe grandeur nature

POUR VOTRE SÉCURITÉ !

Chères Riddannes,
Chers Riddans,

Certains d'entre nous ont encore dans leur mémoire les inondations catastrophiques de l'année 2000. Avec cette image de l'ancien Président de Commune (Pierre-André Crettaz) et du commandant du feu (Michel Reuse), arpentant les rues et les emplacements où les sapeurs-pompiers et la protection civile étaient engagés, pour prendre les décisions qui s'imposaient.

Pour éviter la situation où le chef d'intervention de la commune (en principe le commandant du feu) se retrouve à devoir gérer et décider seul de l'engagement de tous les moyens lorsqu'une situation extraordinaire se produit, le Conseil communal s'est doté de deux organes de conduite.

- La cellule crue
- L'état-major de conduite en cas de catastrophe (EMCc)

La cellule crue, créée en 2011, est un organe de conduite comprenant 5 personnes habilitées à la mise en œuvre des moyens d'observation à engager lors de crue sur tout le territoire communal. Toutes ces personnes

sont alarmées par le système SMS Prio mis en place par le canton du Valais et Météo suisse.

Comme outil de décision, la cellule crue possède des plans d'intervention regroupant :

- une carte de dangers où tous les cours d'eau y sont établis selon leur dangerosité
- une liste établie selon des priorités d'intervention
- des fiches signalétiques qui permettent aux surveillants d'apprécier la situation

A cela peut se joindre la cellule renseignement de l'EMCc, pour la collecte de renseignements et la conduite de la carte des moyens engagés. La cellule crue peut également faire appel à des spécialistes en hydrologie pour ses prises de décision, notamment les ingénieurs qui ont établi les plans d'interventions (bureau IDEALP à Sion).

L'état-major de conduite

communal (EMCc), créée en 2007, est l'organe de décision du Président de Commune. Il se compose de 27 personnes, y compris la cellule renseignement de 10 personnes (responsables et remplaçants inclus).

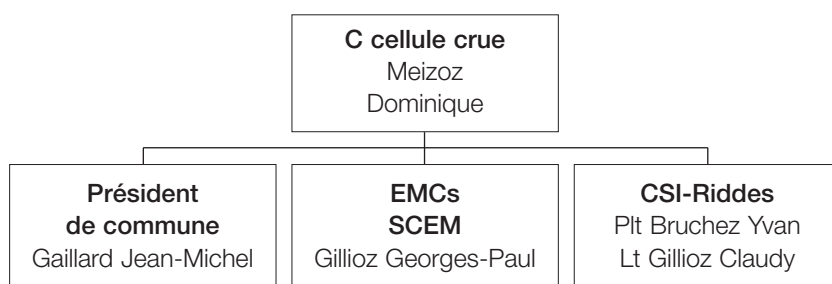
Les responsabilités de l'EMCc sont :

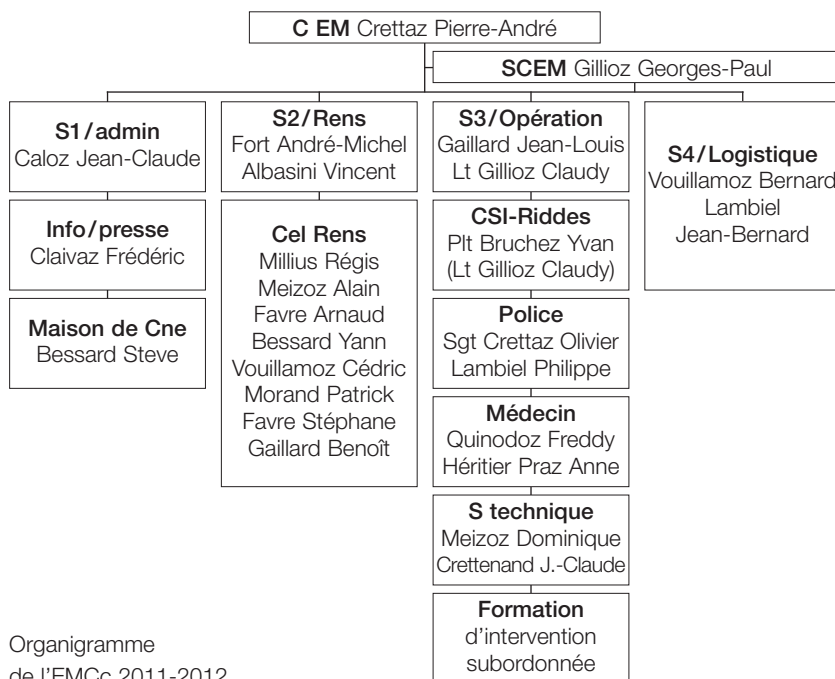
- l'établissement des plans d'urgence
- la recherche de renseignements
- l'aide à la prise de décision
- la conduite des formations d'interventions durant les exercices à l'échelon communal
- la conduite des formations d'interventions en cas de catastrophe

L'EMCc est subdivisé en domaines qui sont :

- le personnel et l'information
- le renseignement
- l'engagement (police, sapeurs-pompiers, service technique communal, santé)
- la logistique

Suivant les processus de réflexion appris lors de cours dispensés par le service de la sécurité civile et militaire du canton (SSCM) et lors d'exercices internes à l'Etat-major, toutes les personnes qui se trouvent dans les différents domaines sont habilitées à concevoir des variantes, des plans et des données d'ordre afin de conduire au mieux les formations d'interventions dans le terrain. L'EMCc a en outre la responsabilité d'organiser les relèves des formations engagées et de leur logistique (subsistance) lors d'engagements à moyen ou long terme. Au vu des risques limités recensés sur notre commune, l'EMCc se retrouve pour travailler une fois par année, dans son installation de conduite permanente se trouvant sous l'église.





Organigramme de l'EMCc 2011-2012

L'EMCc n'est pas un organe de conduite pour diverses manifestations, elle n'est activée que sur demande, dans les cas où le chef d'intervention de la Commune ne pourrait plus assumer tout seul l'engagement des diverses formations ou si les décisions à prendre dépasseraient sa sphère de compétence, ainsi que sur conseil de la cellule crue. Seul le Président de la Commune a le pouvoir d'activer et de désactiver cet organe de conduite.

■ Exercice Riddes 2012

Pour parfaire et avaliser les plans d'urgence, l'EMCc doit les exercer en grandeur réelle. C'est pour cela qu'il a été approuvé par le Conseil communal que l'année 2012 verrait l'exécution d'un exercice d'évacuation. Toutes les formations d'intervention communales seront engagées, ce qui comprendra environ 85 personnes:

- Le centre de secours incendie des 2 Rives (CSI partie Riddes)
- La police intercommunale des 2 Rives
- La protection civile
- La section des samaritains «La Faraz»

- Les membres du service technique communal
- L'idée étant de mettre toutes ses formations sous un même commandement, et de tester la planification d'urgence établie ainsi que leur collaboration.

La date de l'exercice est fixée au **samedi 14 avril 2012** et les quartiers concernés sont :

- Route de Fare - Route d'Aproz
- Chemin du Rocher - Rte de Chillon
- Chemin des Peutys
Rue de la Meunière
- Chemin des Conches
Chemin du Pensionnat
- Rue des Courteneaux
Ch. de l'Ancien-Abattoir
- Chemin des Ponts
Route du Faubourg
- Rue des Artisans - Route du Raffort

Ce genre d'exercice a déjà été effectué dans plusieurs localités, notamment la ville de Martigny et le village de Fully. Le 90 % des habitants ont « joué le jeu de l'évacuation » et se sont laissés guider par les intervenants.

La direction d'exercice sera assurée par les responsables du service de la sécurité civile et militaire (office cantonal de la protection de la population) et par M. Georges-Paul Gillioz, qui a la responsabilité d'instruire et de conduire l'Etat Major. Une lettre personnalisée sera envoyée à tous les ménages concernés par l'évacuation au début de l'année 2012, pour les informer du déroulement ainsi que des heures prévues.

En guise de conclusion, toutes les Riddannes et tous les Riddans concernés sont cordialement invités à répondre favorablement à cette exercice afin que celui-ci se passe dans les meilleures conditions possibles pour tous nos intervenants, et que la planification créée par l'EMCc puisse être contrôlée et approuvée par les services du canton. Toutes les personnes évacuées seront cordialement invitées à partager un verre de l'amitié et une petite collation servis à la Salle du collège dès la fin de l'exercice.

(Tous nos remerciements à Georges-Paul Gillioz pour la réalisation de cet article)

■ 2011 : planification des situations à risques

INONDATION PAR LA FARE

Risques: inondation des zones de danger rouge et bleu selon la simulation de la carte des dangers d'octobre 2008

Population concernée: 510, Home Jean-Paul, Ecole Fleur de Mai

Entreprises concernées: Prox Frères, Fernand Favre, Marbrerie du Rhône, Garage du Pont, Carrosserie de la Plaine, RedElec Technologie

Pour rappel, la carte des dangers des différentes zones qui bordent la Fare a été mise à l'enquête à la fin 2008. La création de telles zones répond à une nécessité légale, réglementée par la loi sur l'aménagement des cours d'eau qui impose de mettre sur carte les zones de dangers que l'on peut trouver sur un territoire donné, ceci afin de protéger de façon durable les personnes, les animaux et les biens matériels importants. En avril 2010, la Commune de Riddes met à l'enquête publique le projet d'aménagement contre les crues de la Fare, ainsi que la demande de défrichement correspondante. Ce projet concerne le tronçon final de la Fare sur le cône urbanisé de Riddes, entre la fin des gorges et le Rhône. Il a pour but de développer un aménagement de la Fare qui permette une adaptation du niveau de protection du secteur bâti, ainsi qu'une revalorisation environnementale. Au cours de cette mise à l'enquête publique, le WWF a déposé une opposition réclamant une renaturation supplémentaire de la traversée de Riddes.

Une séance de conciliation a permis de discuter des revendications du WWF et de trouver une solution avec une nouvelle variante d'un coût-efficacité intéressant, qui apporte une plus-value au projet. Etant donné le bénéfice écologique attendu, le WWF a retiré son opposition le 30 novembre 2010.

Le projet prévoit la création d'un

barrage filtrant en sortie de gorge au Pied-du-Mont qui permettra de dévier hors zone à bâtir les eaux en cas de crues exceptionnelles. Il prévoit également de revitaliser l'embouchure de la Fare dans le Rhône, en élargissant le lit mineur, en réduisant la pente des rives et en y créant un cordon boisé.

Etant donné la forte proportion des espèces envahissantes (renouée, buddleia), l'élimination de ces plantes a été entreprise. Son remplacement par un cordon boisé continu avec des espèces locales typiques des milieux riverains confèrera au cours d'eau ses fonctions biologiques riveraines tout en assurant la stabilité des berges.

■ Aujourd'hui

En accord avec les agriculteurs concernés, la Commune s'est engagée à ce que les travaux se déroulent en dehors des périodes végétatives. La mise en soumission a eu lieu le 26 août 2011 et les travaux estimés à Fr. 2'000'000.– débuteront en novembre 2011 et seront échelonnés sur les deux prochains hivers. Le taux de subventionnement pour ces travaux du Canton et de la Confédération s'élève à 70%.

Mais qu'en est-il des nuisances au niveau du trafic? Durant la phase de construction, un trafic poids lourds non négligeable sera induit principalement au travers de Riddes durant 5 mois (novembre à mars), et ce pour la mise en place de blocs et d'enrochement

pour la construction du barrage-filtrant. Durant la phase d'exploitation, une vidange du barrage est prévue après les crues importantes, soit environ tous les 5 ans. Le volume de matériel à évacuer est estimé à 2-3'000m³ tous les 2-3 ans, soit un trafic induit de 30-50 camions/jour durant 6-10 jours, ce qui reste modeste.

Tous les autres aménagements ne devraient pas nécessiter d'entretien et n'induiront ainsi pas de charge de trafic supplémentaire.

Pour ce qui est des projets de construction envisagés dans le secteur de zone de forts dangers, les dossiers sont acceptés, et en cas de conformité, l'autorisation de construire sera délivrée, mais ce uniquement après le début des travaux (prévus en novembre 2011). Toutefois, l'autorisation d'habiter ne pourra quant à elle être délivrée uniquement lorsque la totalité des travaux d'assainissement seront terminés, soit au plus tôt en mars 2013.



rénovation de la place de foire

Porte d'entrée de l'Ouest du village, lieu de manifestations, point de rencontre et lieu de transit des transports scolaires et publics, la Place de Foire va faire peau neuve. Au printemps 2012, quand les travaux seront achevés, elle quittera la catégorie des places « courants d'air » pour offrir la physionomie conviviale d'une place populaire.

Les travaux de réfection, entrepris conjointement par la Commune, Swisscom SA et la société électrique SEIC SA, ont débuté en septembre dernier.

L'occasion sera mise à profit pour changer les collecteurs communaux d'égout et d'eau potable. Au vu de l'importance de ces fouilles, une réfection complète de la chaussée sera réalisée.

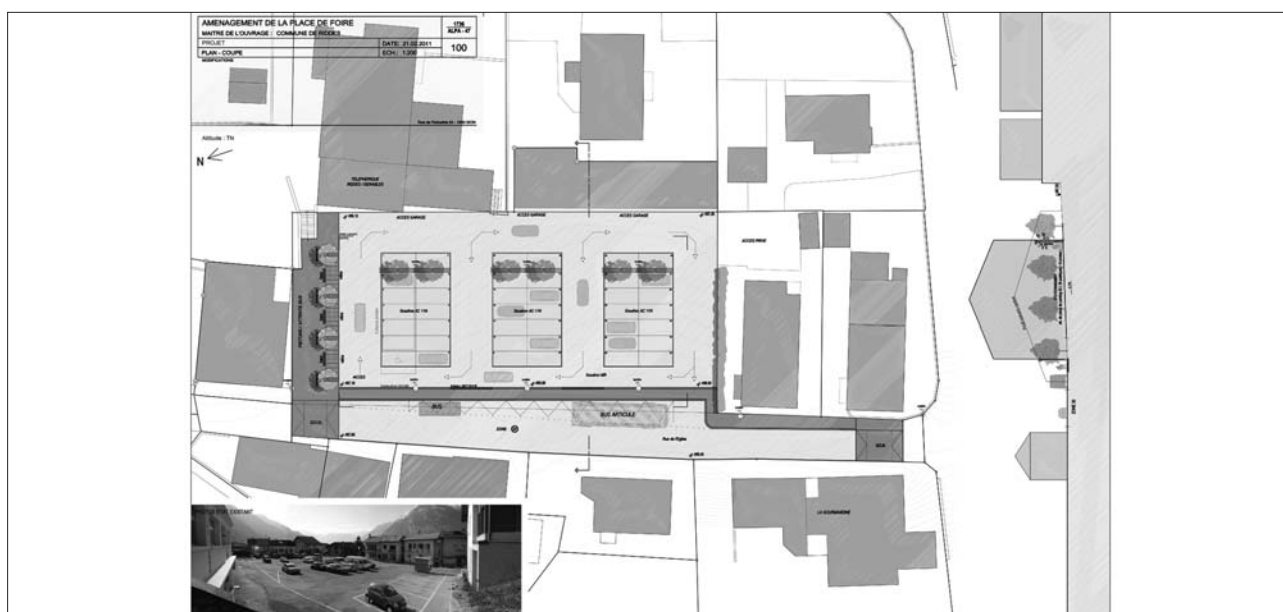
Un certain nombre de points vont être pris en compte pour la réalisation de ces travaux, à savoir:

- la sécurité des élèves à l'arrêt de bus
- la modération du trafic sur la rue (qui pourrait être prolongée jusque vers l'église)
- la limitation de la durée du parking (5 heures)
- des places de parc suffisantes pour les commerçants
- le maintien de l'accès aux garages en amont et aux places privées
- la possibilité d'installer une cantine de fête
- l'arborisation et la végétalisation de la place

Les conditions infrastructurelles pour la tenue de nos principales manifestations seront ainsi créées, et La Place de Foire, comme son nom l'indique à juste titre,

permettra dès la fin des travaux, d'accueillir une cantine de fête d'envergure, avec à disposition tous les services nécessaires (prises, alimentations, écoulements, etc.).

Comme l'adage le veut « il n'y a pas de fumée sans feu », les travaux entraînent logiquement des nuisances au niveau du trafic, riverain en particulier. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre patience et de votre tolérance. Mais soyez en sûr, le jeu en vaut la chandelle et vivement le printemps que l'on puisse profiter de cette remise à neuf tant attendue. Car si les travaux de gros œuvres ainsi que la première pose de goudron seront terminés pour le 15 décembre 2011, les aménagements finaux et la couche de finition seront réalisés en avril 2012.





RÉTROSPECTIVE DE L'ÉTÉ 2011

■ La Maison de la forêt de début juin à fin septembre

La Maison de la forêt et le sentier des sens ont été entièrement réaménagés! Une petite buvette chaleureuse, ouverte tous les jours de 9h à 17h, un parc de jeux pour les enfants, un jardin fleuri de plantes médicinales et une nouvelle exposition intitulée «La ballade du Tétralyre» ont fait le bonheur des petits et des grands en quête d'aventures



et de découvertes! Une multitude d'activités ont été organisées autour de la Maison de la forêt, telles que des randonnées nature/patrimoine, des cueillettes gourmandes et des animations nature pour les enfants!

■ L'escapade gourmande du 3 juillet 2011

La recette de l'Escapade gourmande: prendre un grand bol d'air, y ajouter des panoramas grandioses, un plaisir raffiné de la table, des produits du terroir, ainsi qu'une humeur conviviale. Vous en voulez? Rien de plus simple, réservez le 1^{er} dimanche de juillet et venez vous faire plaisir comme les 75 participants de l'édition 2011. Tout au long du parcours, qui est adapté pour tous les âges, vous pourrez savourer des produits du terroir à profusion. La journée débute avec le stand petit-déjeuner, suivi, un peu plus loin, de celui de l'apéro, puis, au marteau du bisse, du dîner et du dessert à la Maison de la forêt. Alors mixer balade et plaisir ça vous dit?

■ La Tzoumaz bike du 10 juillet 2011

Un site fantastique, une course bientôt mythique! La Tzoumaz Bike, 6^e étape de la première édition du Net+ Challenge a vu 182 participants sillonner les deux versants de Savoleyres au cœur des 4 vallées. Cette édition a eu l'honneur d'accueillir un champion de renom en la personne d'Alex Moos, vainqueur du Grand Raid 2009, qui a effectué les 50 kilomètres du grand parcours en 2 heures et 11 minutes!

■ Les soirées Cinéma été 2011

Une soirée de détente et d'émotions? Les soirées cinéma de la Tzoumaz conjuguent plaisir et culture et vous permettent d'apprécier des films dans un cadre étonnant. Vous pouvez découvrir un film entre amis, dans une ambiance bon enfant. Une buvette est également à votre disposition où du pop-corn est naturellement de la partie. Au programme de l'été 2011, «Tandoori Love», «Pane e tulipani» et cerise sur le gâteau «les amants de la

Dent Blanche» avec la présence du réalisateur Raymond Vouillamoz, qui attirera la foule des grands soirs avec 160 spectateurs.

■ Fête nationale 2011

La soirée de la Fête nationale à la Tzoumaz, c'est une ambiance conviviale et festive, notamment grâce à des animations de qualité. Pour cette dernière édition, la fanfare l'Indépendante a servi l'apéritif musical puis le groupe folklorique «Les Zachéos» ont présenté un spectacle haut en couleur. Après le cortège aux lampions et l'hymne national interprété par la fanfare, l'humoriste Daniel Rausis a déclamé un discours hilarant : «La Tzoumaz, la station qui s'écrit comme elle s'éternue!» Enfin, de magnifiques feux d'artifice couronnent toujours cette belle soirée!

■ Les Mayens se dérident du 13 août 2011

Pour se faire des abdos en béton, rien de mieux qu'une soirée humoristique à la Tzoumaz! En effet, sous la cantine de fête, l'ambiance est assurée par des artistes régionaux. Avec Priscilla en première partie et Jean-Louis Droz comme tête d'affiche, l'édition 2011 restera gravée dans les mémoires et les zygomatiques.

■ Bénédiction de la chapelle du 15 août 2011

La construction de la chapelle de l'Ascension s'est achevée durant l'été, après des mois d'intenses travaux. La fête de sa bénédiction a attiré plus de 450 personnes sur la Place centrale. La journée a débuté avec une messe célébrée par Monseigneur Bernard Broccard.

Les fidèles ont ensuite partagé l'enthousiasme des fondateurs de cette chapelle durant toute l'après-midi rythmée par des animations diverses.

PRÉSENTATION DE L'HIVER 2011-2012

■ Tous les lundis soir: Cours de T'Zumba à la salle communale

Du sport, de la danse et de la bonne humeur! La Zumba est un programme de fitness colombien s'appuyant sur des rythmes et des chorégraphies inspirées des danses latines comme la salsa, le merengue et la cumbia. Venez vous préparer à brûler les «dance floors» de la station cet hiver!

■ Tous les mardis soir: Petite balade nocturne en raquette, apéritif et fondue

Laissez-vous surprendre par le charme d'une balade nocturne dans le monde magique de la forêt des Etablons! Vous serez supervisé par un accompagnateur en montagne qui saura vous mettre à l'aise lors de cette randonnée. Après l'effort vient le réconfort! Vous pourrez commenter votre exploit sportif

lors d'un apéritif suivi d'une soirée fondue avec vos compagnons de route.

■ Tous les mercredis soir: Fondue au restaurant de la Croix-de-Cœur et descente aux flambeaux

Si vous êtes à la recherche d'une ambiance conviviale, alors la descente aux flambeaux est faite pour vous! Avant de vous élancer sur les pistes, munis de la célèbre torche, vous partagerez un apéritif puis une délicieuse fondue dans un décor hivernal relaxant au restaurant de la Croix-de-Cœur.

■ Ski de randonnée nocturne

Pour tous les randonneurs, le restaurant de Savoleyres est ouvert tous les mercredis soir depuis le mois de janvier où la restauration est possible jusqu'à 21 h.

■ Les jeudis 29 décembre, 5 janvier, 16 et 23 février: soirée Cinéma à 18h, à la salle communale

Pour tous les cinéphiles, quatre projections sont au programme cet hiver. Attention! Sensations fortes garanties avec des films d'action en montagne. Vous pourrez toutefois vous cramponner à votre cornet de pop corn!



■ **Course nocturne de peaux de phoque et raquettes**
le vendredi 24 février 2012

Si vous avez l'âme d'un compétiteur, la traditionnelle course nocturne de la Tzoumaz est le rendez-vous à ne pas manquer. Vous pourrez vous confronter à des athlètes de renom de la scène suisse. Les populaires sont aussi les bienvenus. En effet, cette rando nocturne permet de passer un moment sportif dans une ambiance conviviale tout au long du parcours. A l'arrivée à Savoleyres, vous pourrez vous restaurer avec à l'esprit la satisfaction de l'effort accompli quel que soit votre chrono!

■ **Open de luge**
le dimanche 26 février 2012

Rien de tel pour les amateurs de sensations fortes et de

grands éclats de rire que de participer à l'Open de luge de la Tzoumaz. Elancez-vous sur la plus longue piste de luge de Suisse romande. Cette épreuve fait partie du Trophée du Valais. Pour que plaisir rime avec sécurité, nous recommandons le port du casque.

■ **Infrastructures à disposition :**

Piscine

La piscine couverte de la Tzoumaz, située dans le bâtiment de la télécabine, vous accueillera à des prix attractifs pour un moment de bien-être et de détente! Entre plongeon dans la piscine ou relaxation au sauna, il n'y a qu'un pas!

Ouverture: du mardi au dimanche de 13h30 à 19h30.

Prix:
adulte Fr. 7.- enfant Fr. 4.-

Sauna:
adulte 8.-

Cours d'Aqua Gym:
tous les lundis de 10h à 10h45
et tous les jeudis de 19h30 à 20h15.

Sentier raquettes

Vous avez toujours rêvé de vous immerger en pleine nature, de goûter à des instants privilégiés loin de la foule? La diversité des sentiers raquettes de la Tzoumaz promet une entière satisfaction à des randonneurs en recherche d'effort ou tout simplement désireux de moments de tranquillité. Les sentiers sont adaptés à trois différents types de difficulté.





■ Le tri des déchets

**Préserver les ressources
Economiser l'énergie
Réduire les déchets
pour une poubelle «propre »**

Le tri est une pratique simple et nécessaire pour valoriser et recycler les déchets ménagers ainsi que pour limiter l'augmentation sans cesse des coûts d'incinération.

En Suisse, les habitants produisent 351 kilos de déchets par année. La moitié de ces déchets est recyclé; la population participe donc déjà activement à la récupération de matériaux recyclables, mais ces efforts doivent se poursuivre. Pour ce faire, la Commune essaye d'optimiser au mieux ses infrastructures de recyclage.

Aussi, et afin de trouver une solution définitive et satisfaisante pour Auddes et La Tzoumaz, un projet de déchetterie est en cours d'étude et sa réalisation pourrait voir le jour au Rosselin dans les 2 années à venir.

Dans l'immédiat, nous vous rappelons les nombreux points de dépôt à disposition sur l'ensemble du territoire communal, sans compter la déchetterie de Ravanay (ouverte du mardi au samedi). D'autre part, pour vous simplifier la tâche, nous avons édité une brochure «Guide pratique du tri des déchets ménagers» qui vous est envoyée en tout-ménage et

dans laquelle nous vous rappelons où et comment trier au mieux l'ensemble de vos déchets.

Mais d'autres gestes quotidiens permettent de réduire la production de déchets à la source:

- **Lors des achats:** préférer les produits sans emballages inutiles, un sac à commissions réutilisable, les piles rechargeables et les ampoules à faible consommation.
- **A la maison:** composter ses déchets de jardin et de cuisine, boire l'eau du robinet, apposer sur sa boîte à lettres l'autocollant «pas de publicité» pour éviter les prospectus inutiles, etc.
- **Au travail, à l'école:** préférer les fournitures réutilisables, modérer sa consommation

de papier, imprimer en recto-verso, utiliser du papier recyclé, recycler les cartouches d'encre, etc.

Pour info

Le jour officiel de ramassage des ordures ménagères à Riddes est le lundi. Lors de la St-Joseph (lundi 19 mars) et du Lundi de Pâques (lundi 9 avril), la collecte est reportée au mardi.

■ Dates de ramassage du papier à Riddes en 2012

19 janvier
15 mars
10 mai
19 juillet
20 septembre
15 novembre

■ Quand le déchet renaît...

Aujourd'hui, de nombreuses matières et de nombreux objets peuvent être réutilisés après transformation, en voici quelques exemples:

→ 303 bouteilles en verre = 285 bouteilles en verre



→ 1 tonne de papier journal = 700kg de papier journal neuf



→ 27 bouteilles en plastique transparent = 1 pull en laine polaire



→ 670 canettes en aluminium = 1 cadre de vélo



→ 19'000 boîtes de conserve en acier = 1 voiture



■ Une riddanne aux Championnats du monde d'athlétisme

L'événement est suffisamment rare pour qu'il soit relevé dans ces colonnes. Vous n'êtes pas sans savoir que Riddes compte de nombreux sportives et sportifs, concourant dans les sports les plus divers que sont la gymnastique, l'athlétisme, le badminton, le ski et j'en passe, et ce à différents niveaux.

En cette fin d'été 2011, une de nos jeunes athlètes a quant à elle franchi un pas supplémentaire et atteint la cour des grands, comme on a l'habitude de le dire. En effet, Clélia Reuse a participé aux Championnats du monde d'athlétisme qui se sont déroulés du 27 août au 4 septembre 2011 à Daegu, en Corée du Sud.

C'est lors du meeting d'Athletissima le jeudi 30 juin 2011, que les quatre jeunes athlètes, dont faisait partie Clélia, ont pulvérisé le record suisse du 4x100m féminin en 43''90 (ancien record à 44''31). Cette performance est d'autant plus extraordinaire que l'équipe n'était alignée que pour la 2^e fois dans cette composition et que la moyenne d'âge n'est que de 21 ans! Cette brillante performance leur a valu un billet pour la Corée, où nos 4 athlètes ont pris une brillante 14^e place en 44''04, alors qu'elles figuraient au 20^e rang des engagées sur la liste de départ. Ces excellents résultats sont de bons augures en vue d'une qualification pour les Jeux Olympiques de Londres en 2012. Le rendez-vous est d'ores et déjà pris par son fan's club.

Carte journalière CFF «Commune»

Notre offre de deux cartes journalières CFF «Commune» est toujours valable. Pour mémoire,



la Commune de Riddes met à disposition de ses habitants deux cartes journalières (Fr. 30.– par carte), celles-ci peuvent être réservées et retirées directement auprès du contrôle de l'habitant.

Assurances complémentaires pour les enfants

Consciente que l'augmentation des primes maladie grève toujours plus le budget des familles, la Commune de Riddes a conclu en 1999 deux conventions cadres avec le Groupe Mutuel pour ce qui est des prestations d'assurances complémentaires LCA. Quelques éléments d'approche à ce sujet :

- Sont concernés par ces conventions les enfants de 0 à 18 ans domiciliés sur le territoire de la Commune.
- Au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans révolus ou jusqu'à un éventuel transfert dans une caisse maladie professionnelle, la caisse maladie remet une offre de transfert dans la convention facultative qui s'applique aux jeunes de 19 à 25 ans. Ce transfert s'effectue automatiquement, le jeune désirant ne pas y être affilié

devra manifester son intention contraire.

- S'agissant des enfants de 0 à 18 ans, sur les Fr. 516.– annuels de primes, la Commune de Riddes prend en charge Fr. 440.– /par année, les parents ayant à leur charge le reste, soit Fr. 76.– /par année.
- Les prestations assurées comprennent les soins complémentaires (SC3), l'assurance des soins dentaires (DP3) et l'assurance combinée d'hospitalisation (HC1).

Pour de plus amples informations sur les diverses prestations octroyées, nous laissons le soin aux personnes concernées de consulter les conditions d'assurances complémentaires ou de prendre contact avec le Groupe Mutuel au n° 058 758 36 07.

Heures d'ouverture des guichets du bureau communal

Lundi-mardi-mercredi
7 h - 9 h / 15 h - 17 h

Jeudi : fermé

Vendredi
7 h - 9 h / 14 h - 16 h

agenda de novembre 2011 à mai 2012

4 novembre	Loto de la gym Etoile à la salle de l'Abeille
6 novembre	Loto de la Ludothèque à la salle du Collège
12 novembre	Souper de soutien du FC Riddes à la salle de l'Abeille
18-19 novembre	Souper-spectacle du Chœur Mixte à la Vidondée
24 novembre	Assemblée primaire à la salle du Collège
25-26 novembre	Souper-spectacle du Chœur Mixte à la Vidondée
2 décembre	Loto de la Fanfare l'Indépendante, salle du Collège
3 décembre	Tournoi interne de badminton, Combremont
17 décembre	Soirée des CVAV à la salle du Collège
17 décembre	Fête du lancement de la saison à La Tzoumaz
23 décembre	Loto de la Fanfare l'Abeille, salle de l'Abeille
24 décembre	Noël des enfants à La Tzoumaz
24 décembre	Messe de minuit à la chapelle de L'Ascension à La Tzoumaz
25 décembre	Culte œcuménique à la chapelle de l'Ascension à La Tzoumaz
29 décembre	Soirée cinéma, salle communale à La Tzoumaz
31 décembre	Fête du Nouvel An sur la Place centrale à La Tzoumaz
5 janvier	Soirée cinéma, salle communale à La Tzoumaz
6-7 janvier	Soirées «Claire de lune» à La Tzoumaz
22 janvier	Après-midi récréative des aînés, salle du Collège
28 janvier	Loto du Chœur Mixte à la salle de l'Abeille
28 janvier	Assemblée générale de la Société de développement
4 février	Snow day 4 bike à La Tzoumaz (descente en VTT sur la piste de luge)
4 février	Concert du Trio Nota Bene à la Chapelle de l'Ascension à La Tzoumaz
4-5 février	Tournoi de badminton, Combremont
4 février	Loto des Samaritains à la salle du Collège
10-11 février	Soirées «Claire de lune» à La Tzoumaz
11 février	Soirée de la Gym Etoile, Combremont et salle de l'Abeille
16 février	Soirée cinéma, salle communale à La Tzoumaz
18 février	Carnaval des enfants à la salle de l'Abeille
18 février	Carnaval sur les pistes de ski et dans la station de La Tzoumaz
23 février	Loto des CVAV à la salle de l'Abeille
23 février	Soirée cinéma, salle communale à La Tzoumaz
24 février	Course de peaux de phoque nocturne à La Tzoumaz
26 février	18° Open de luge à La Tzoumaz et finale du Trophée du Valais
3 mars	Concert de la Fanfare l'Abeille à la salle de l'Abeille
3 mars	Festiv Gym Valais, Combremont
3 mars	Snow day 4 bike à La Tzoumaz (descente en VTT sur la piste de luge)
9 et 10 mars	Soirées «Claire de lune» à La Tzoumaz
10 mars	Concert de la Fanfare l'Indépendante à la salle de l'Abeille
10 mars	Tournoi de volley, Combremont
17 mars	25° anniversaire du Badminton Club de Riddes, Combremont
19 mars	Concours interne du Ski-Club Etablons
1 ^{er} avril	Concert du Cœur Mixte à l'église
08 avril	Messe de Pâques à la chapelle de l'Ascension et course aux œufs à La Tzoumaz
14 avril	Exercice de catastrophe grandeur nature (exercice d'évacuation)
14 avril	Schuss final, fête de fin de saison à La Tzoumaz
21 avril	25° anniversaire de la Ludothèque, spectacle de Sonia Grimm à la salle de l'Abeille
25 au 28 avril	Concours national d'exécution musicale à la Vidondée
5 mai	Journée des jeunes seniors, Combremont
11 au 13 mai	Festival des fanfares radicales organisé par l'Helvétia d'Isérables
17 mai	Premières Communions (Paroisse de Riddes)

Dates sous réserve de modifications. Plus d'informations sur www.riddes.ch ou sur www.latzoumaz.ch